**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutement d’un (e) Consultant (e)s d’expertise nationale chargé (e) s de réaliser l'état des lieux du CSM et des organes de discipline et de contrôle de conduite des acteurs de la chaine pénale.**

**Référence du dossier :** **095/IC\_NAT/JUSTICE/2021**

Date : 27/05/2021

**Pays :** République Démocratique du Congo

**Description de la mission :** Un(e) Consultant (e) d’expertise nationale chargé (e) d'élaborer une stratégie intégrée de digitalisation de la chaîne pénale.

**Nombre de poste :** 1

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultant d’expertise nationale

**Durée de la mission** : La mission est programmée pour 90 jours ouvrables

**Lieu d’affectation : Kinshasa**, République Démocratique du Congo

**Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail ic.soumission.cd@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier « 095/IC\_NAT/JUSTICE/2021–** **Recrutement d’un (1) Consultant (e) d’expertise nationale chargé (e) s de réaliser l'état des lieux du CSM et des organes de discipline et de contrôle de conduite des acteurs de la chaine pénale. »**

***Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message et de respecter l’adresse e-mail*** ***ic.soumission.cd@undp.org*** ***pour la soumission des offres. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier ni transmise à l’adresse e-mail indiquée pourraient ne pas être prises en compte***

**Votre soumission doit être rédigée en Français et assortie d’une durée de validité minimum de 120 (cent-vingt) jours.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard vendredi 03 Juin 2021 à 23 heures, heure de Kinshasa**

**Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse soumission.info@undp.org pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées**

**1. Contexte et justification**

|  |
| --- |
| La Constitution du 18 février 2006 érige la République Démocratique du Congo (RDC) en un Etat de droit, respectueux des droits de l’homme tant civils que politiques, économiques, sociaux, culturels et catégoriels. Elle prévoit une restructuration de l'ensemble du système judiciaire à travers : la création de deux ordres de juridictions (judiciaires et administratifs) et d’une Cour Constitutionnelle ; l'inclusion des juridictions militaires dans l’ordre judiciaire, sous la supervision de la Cour de Cassation ; l'affirmation du principe de l’indépendance de la magistrature confortée par la consécration de l’inamovibilité des juges, qui trouve son expression dans le statut des magistrats et par l’institution du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), ce dernier devenant l’organe de gestion du pouvoir judiciaire (gestion de la carrière des magistrats, leur formation professionnelle et l’élaboration des budgets de l’institution judiciaire) ; la compétence concurrente entre le pouvoir central et les provinces, notamment en ce qui concerne l’administration des cours et tribunaux, des maisons d’arrêt et de correction ainsi que des prisons .Pour concrétiser cet idéal, il est nécessaire de consolider une justice de qualité pour tous, indépendante, performante et protectrice des droits humains et, partant, rassurante. Par ailleurs, si l’indépendance du pouvoir judiciaire est largement consacrée tant par la Constitution que par les engagements internationaux de la RDC et les lois subséquentes ainsi que l’existence d’un CSM rénové, force est de constater que, dans la pratique, elle continue à se heurter à quelques obstacles. La faiblesse de la dotation budgétaire allouée au pouvoir judiciaire, les ingérences supposées ou réelles de l’exécutif dans l’administration de la justice, les faiblesses organisationnelles du CSM, l’impunité de certains magistrats corrompus ou auteurs d’autres infractions, la faible redevabilité de quelques acteurs judiciaires et les conditions de travail pour le moins inadéquates de ceux-ci constituent autant de contraintes pesant sur l’indépendance du pouvoir judiciaire en RDC. Ainsi, pour rendre effectifs les mécanismes existants et prévus par le législateur il est primordial de renforcer les capacités du CSM qui est le garant du pouvoir judiciaire, de faire un plaidoyer de haut niveau en faveur de l’augmentation des budgets suffisants pour mener une réelle réforme de la justice tout en renforçant la redevabilité des magistrats.C’est dans cette perspective que le Système des Nations Unies (SNU), à travers le Programme conjoint des Nations Unies d’appui à la réforme de la justice, propose de mettre en place une équipe de consultant chargé de réaliser l'état des lieux du CSM et des chambres provinciales et nationales de discipline assortis des plans de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles.II. Objectifs de la mission- Objectif global.L’objectif principal de la mission est de contribuer au renforcement de l’Etat de droit en République Démocratique du Congo à travers un appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ)et de son Plan d’Actions Prioritaires (PAP).- Objectif spécifique. L’objectif spécifique de la mission est d’appuyer le CSM à réaliser son mandat de gestion du pouvoir judiciaire. La mission veillera particulièrement à appuyer le CSM dans deux domaines prioritaires issus du Plan d’Actions Prioritaires de la Politique Nationale de Réforme de la Justice, du Plan de modernisation et de la feuille de route du pouvoir judiciaire :• Renforcement de la gestion du budget du pouvoir judiciaire pour améliorer le pilotage et la mise en œuvre de la réforme de la justice ;• Renforcement des organes internes de discipline et de contrôle de conduite des acteurs de la chaine pénale pour améliorer la redevabilité et la performance des magistrats.III. Résultats et tâches de la mission Sous l’autorité du Team Leader du pilier Consolidation de la paix et renforcement de la démocratie et la supervision directe de la Conseillère technique principale du Programme conjoint d’appui à la réforme de la justice , le consultant international accomplira les tâches suivantes en étroite collaboration avec les membres du Secrétariat Permanent du CSM ainsi que les experts techniques des institutions judiciaires :Résultat 1. Renforcement de la gestion du budget du pouvoir judiciaire pour améliorer le pilotage et la mise en œuvre de la réforme de la justice. L’autonomie financière constitue une des conditions de l’indépendance du pouvoir judiciaire et est consacrée par le cadre juridique congolais . Pour autant elle n’est pas effective car c’est le Gouvernement qui est en charge de la politique budgétaire. Au niveau de la dotation budgétaire, le secteur de la Justice a reçu au cours de la dernière décennie des moyens financiers limités couvrant à peine les rémunérations des personnels judicaires, les investissements étant dans la quasi-totalité financés par les Partenaires techniques et financiers (PTF) et les crédits de fonctionnement alloués n’ont pas permis de couvrir les besoins. La part de la justice dans le budget de l’Etat demeure modeste (2,3% en 2015). Par ailleurs, le budget alloué n’a été exécuté ces dernières années qu’à concurrence de 50% diminuant de fait les ressources disponibles pour engager la réforme de la Justice.Tâches : - Réaliser l'état des lieux institutionnel du CSM assorti d’un plan opérationnel de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles ;- Appuyer le CSM et le Ministère de la Justice dans la formulation d’un plaidoyer auprès des autorités nationales et du Parlement en vue de promouvoir une hausse progressive de la part de la justice dans le budget de l’Etat. L’objectif est de porter cette part à 4% du budget de l’Etat ;- Appuyer l’élaboration d’une stratégie de renforcement des capacités de la Direction d’Administration et Finances (DAF) ainsi que de la Cellule Finance et Budget du CSM, en matière de programmation axée sur le résultat, de planification, de budgétisation et de suivi-évaluation. Faire un état des lieux du fonctionnement du CSM et proposer une feuille de route d’amélioration des performances.Résultat 2 : La redevabilité des magistrats est améliorée dans le respect de leurs droits et de l’indépendance du pouvoir judiciaire.Les chambres de discipline sont très peu fonctionnelles et elles n’ont été assurées au cours des dernières années que sur appui des PTF et dans un nombre limité de provinces. On constate également une inertie des chefs de juridictions et d’offices dans les poursuites disciplinaires à charge des magistrats sous leur autorité. De plus, il existe une persistance de pratiques de corruption et de concussion en raison des limites du dispositif disciplinaire au sein de la magistrature.Par ailleurs, l’Inspectorat Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires (IGSJP) soulève beaucoup de questions relatives tant à ses attributions qu’à son organisation et à son fonctionnement. En ce qui concerne ses attributions, il lui est reproché, entre autres, d’interférer dans l’exécution des décisions de justice, notamment à travers les demandes de communication des dossiers pertinents. Du point de vue de son organisation, d’aucuns s’interrogent sur la soumission de cette institution à la tutelle du Ministère de la Justice, d’une part et, d’autre part, à la faiblesse des effectifs et au grade de certains de ses membres qui ne leur permet pas de mener des investigations sur les fautes disciplinaires dont les hauts magistrats sont suspectés. Enfin, du point de vue de son fonctionnement, faute de ressources financières et logistiques conséquences, l’action de l’IGSJ n’est pas toujours à la hauteur des attentes.Tâches : - Réaliser un état des lieux institutionnel de l’Inspectorat Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires (IGSJP) et dégager sur la base des conclusions du diagnostic un plan de renforcement des capacités et une feuille de route de mise en œuvre à soumettre à la validation des parties prenantes lors d’un atelier. - Réaliser un état des lieux du fonctionnement des chambres de discipline en étroite collaboration avec le CSM et formuler des recommandations en matière de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles.  |

**2. Fonctions et Responsabilités du consultant, résultats attendus,**

|  |
| --- |
| Sous l’autorité du Team Leader du pilier Consolidation de la paix et renforcement de la démocratie et la supervision directe de la Conseillère technique principale du Programme conjoint d’appui à la réforme de la justice , le consultant international accomplira les tâches suivantes en étroite collaboration avec les membres du Secrétariat Permanent du CSM ainsi que les experts techniques des institutions judiciaires :Résultat 1. Renforcement de la gestion du budget du pouvoir judiciaire pour améliorer le pilotage et la mise en œuvre de la réforme de la justice. L’autonomie financière constitue une des conditions de l’indépendance du pouvoir judiciaire et est consacrée par le cadre juridique congolais. Pour autant elle n’est pas effective car c’est le Gouvernement qui est en charge de la politique budgétaire. Au niveau de la dotation budgétaire, le secteur de la Justice a reçu au cours de la dernière décennie des moyens financiers limités couvrant à peine les rémunérations des personnels judicaires, les investissements étant dans la quasi-totalité financés par les Partenaires techniques et financiers (PTF) et les crédits de fonctionnement alloués n’ont pas permis de couvrir les besoins. La part de la justice dans le budget de l’Etat demeure modeste (2,3% en 2015). Par ailleurs, le budget alloué n’a été exécuté ces dernières années qu’à concurrence de 50% diminuant de fait les ressources disponibles pour engager la réforme de la Justice.Tâches : - Réaliser l'état des lieux institutionnel du CSM assorti d’un plan opérationnel de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles ;- Appuyer le CSM et le Ministère de la Justice dans la formulation d’un plaidoyer auprès des autorités nationales et du Parlement en vue de promouvoir une hausse progressive de la part de la justice dans le budget de l’Etat. L’objectif est de porter cette part à 4% du budget de l’Etat ;- Appuyer l’élaboration d’une stratégie de renforcement des capacités de la Direction d’Administration et Finances (DAF) ainsi que de la Cellule Finance et Budget du CSM, en matière de programmation axée sur le résultat, de planification, de budgétisation et de suivi-évaluation. Faire un état des lieux du fonctionnement du CSM et proposer une feuille de route d’amélioration des performances.Résultat 2 : La redevabilité des magistrats est améliorée dans le respect de leurs droits et de l’indépendance du pouvoir judiciaire.Les chambres de discipline sont très peu fonctionnelles et elles n’ont été assurées au cours des dernières années que sur appui des PTF et dans un nombre limité de provinces. On constate également une inertie des chefs de juridictions et d’offices dans les poursuites disciplinaires à charge des magistrats sous leur autorité. De plus, il existe une persistance de pratiques de corruption et de concussion en raison des limites du dispositif disciplinaire au sein de la magistrature.Par ailleurs, l’Inspectorat Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires (IGSJP) soulève beaucoup de questions relatives tant à ses attributions qu’à son organisation et à son fonctionnement. En ce qui concerne ses attributions, il lui est reproché, entre autres, d’interférer dans l’exécution des décisions de justice, notamment à travers les demandes de communication des dossiers pertinents. Du point de vue de son organisation, d’aucuns s’interrogent sur la soumission de cette institution à la tutelle du Ministère de la Justice, d’une part et, d’autre part, à la faiblesse des effectifs et au grade de certains de ses membres qui ne leur permet pas de mener des investigations sur les fautes disciplinaires dont les hauts magistrats sont suspectés. Enfin, du point de vue de son fonctionnement, faute de ressources financières et logistiques conséquences, l’action de l’IGSJ n’est pas toujours à la hauteur des attentes.Tâches : - Réaliser un état des lieux institutionnel de l’Inspectorat Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires (IGSJP) et dégager sur la base des conclusions du diagnostic un plan de renforcement des capacités et une feuille de route de mise en œuvre à soumettre à la validation des parties prenantes lors d’un atelier. - Réaliser un état des lieux du fonctionnement des chambres de discipline en étroite collaboration avec le CSM et formuler des recommandations en matière de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles.  |

**3. Livrables et tranches de paiement**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Les produits attendus, rédigés en français seront transmis au CSM et aux entités des NU impliquées dans la mise œuvre du Programme conjoint d’appui à la réforme de la justice, en 3 exemplaires papiers. Il s’agit des documents suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables /Description**  | **Echéance proposée** | **Tranche de paiement** |
| **Livrable 1** - Livrable 1 - Rapport initial reprenant la note méthodologique décrivant la démarche à suivre ainsi que les personnes/autorités/partenaires/structures à rencontrer pour garantir l’atteinte des résultats, ainsi qu’un chronogramme de la mission. Ce livrable constituera la première base sur laquelle le / les consultant (e)s et l’équipe du projet s’accorderont. Le rapport initial sera soumis au PNUD dans les cinq (5) jours suivants la prise de fonction.  | 5ème Jour ouvrables après la signature du contrat  | 30% |
| **Livrable 2 –**Diagnostic institutionnel du CSM assorti d’un plan de renforcement des capacités et une feuille de route pour sa mise en œuvre. A soumettre dans les 20 jours suivants la prise de fonction. | 40ème Jour  |
| **Livrable 3** –Document de plaidoyer en vue de promouvoir une hausse progressive de la part de la justice dans le budget de l’Etat. A soumettre dans les 35 jours suivants la prise de fonction. |
| **Livrable 4** : Stratégie de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles en matière de programmation, de planification, de budgétisation et de suivi évaluation axée sur les résultats de la Direction d’Administration et Finances (DAF) ainsi que de la cellule finances et budget du CSM. A soumettre dans les 50 jours suivants la prise de fonction. | 50ème jour  | 50% |
| **Livrable 5** - Diagnostic institutionnel de l’IGSJP assorti d’un plan de renforcement des capacités et une feuille de route pour sa mise en œuvre ; A soumettre dans les 65 jours suivants la prise de fonction.  | 65ème jour  |
| **Livrable 6** - Rapport de l’état des lieux du fonctionnement des chambres de discipline assorti de recommandations. A soumettre dans les 80 jours suivants la prise de fonction. | 80ème jour | 20% |
| **Livrable 7 –** Rapport des ateliers d’amendement et de validation des livrables. A soumettre dans les 85 jours suivants la prise de fonction. | 85ème jour |
| **Livrable 8 –** Rapport final de la mission : il contiendra un résumé analytique d’au maximum 10 pages. Ce résumé présentera une brève description de la mission, ses objectifs, sa méthodologie et ses principaux résultats, conclusions et recommandations. A soumettre dans les 90 jours suivants la prise de fonction. | 90ème jour |

 |

**4. Durée de la mission**

|  |
| --- |
| Le nombre total de jours de travail dans le cadre de ce contrat alloué au consultant national et sera de 90 jours ouvrables. |

**5. Compétences, Qualifications, et Expérience requises**

|  |
| --- |
| **Compétences** * Aptitude à tenir des délais contraignants ;
* Autonomie, sens de l’initiative et de l’anticipation ;
* Maîtriser les logiciels bureautiques courants (Word, Power point, Excel) et l’Internet.
* Capacité à travailler sous pression ;
* Faire preuve de disponibilité pendant toute la durée de la consultation.

**Qualifications** *Education :** Diplôme de troisième cycle en droit

*Expérience requise :** Justifier d’une expérience professionnelle de 15 ans au moins en qualité de praticien du droit (magistrat ou Avocat) ;
* Expérience confirmée dans la recherche et forte expérience en matière de conception/rédaction des documents stratégiques et programmatiques ;
* Expérience avérée dans l’élaboration de plan stratégique et l’évaluation des programmes visant le renforcement des capacités des acteurs judicaires ;
* Bonne connaissance dans le domaine de la gouvernance en général et de la réforme de la justice Congolaise en particulier ;
* Capacité prouvée d’analyse organisationnelle d’une institution ;
* Une expérience avérée dans l’analyse et l’intégration de l’approche genre est souhaitable.

*Langues requises :* * Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. Une bonne connaissance de l’anglais écrit et parlé est un avantage.
 |

**6. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultants intéressés doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous : **1. Proposition technique :**1. Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ;
2. Une présentation détaillée de l’approche méthodologique et de l’organisation envisagée de la mission (chronogramme et plan de travail) ; cette méthodologique devra ressortir les différentes étapes à savoir la collecte des informations, la validation des options retenues, la consolidation des documents, la validation par le PNUD et les parties prenantes,
3. CV détaillé incluant notamment les expériences acquises dans les projets, domaines similaires ou connexes et 3 références.

**2. Lettre d´offre avec une proposition financière – *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2*** Le/la Consultant(e) doit remplir et signer la *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2.
* Le/la Consultant(e) doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire (le modèle du tableau des couts est joint à la Lettre de soumission – pages 4-5).
 |

**6. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel(le)sera évalué(e) sur la base de la méthodologie de Notation combinée. Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :* Répondante/conforme/ acceptable et,
* Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés
* Pondération de l’évaluation technique : 70 %
* Pondération de l’évaluation financière : 30 %

L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.Le marché sera attribué au/à la Consultant(e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).1. ***Les propositions techniques***

Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d´évaluation**  | **Points maximum** |
| **Qualification et expérience du consultant** | **60** |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle un diplôme de troisième cycle en droit  | 10 |
| Le/la soumissionnaire dispose-t-il/elle d’une expérience professionnelle d’au moins 15 ans en tant que praticien du droit (Magistrat ou Avocat). ? | 10 |
| Le/la soumissionnaire dispose-t-il/elle d’une expérience confirmée dans la recherche et forte expérience en matière de conception/rédaction des documents stratégiques et programmatiques ? | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une expérience avérée dans l’élaboration de plan stratégique et l’évaluation des programmes visant le renforcement des capacités des acteurs judicaires ? | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une connaissance dans le domaine de la gouvernance en général et de la réforme de la justice Congolaise en particulier ? | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une expérience avérée dans l’analyse et l’intégration de l’approche genre ? | 10 |
| **Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés** | **40** |
| L´approche méthodologique proposé est-elle claire et appropriée aux produits décrits/attendus dans les termes de référence ?  | 20 |
| Le chronogramme/plan de travail proposé est-il cohérent et réaliste pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicité dans les TDR ? | 20 |
| **Total note proposition technique**  | **100** |

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points, cette note technique sera pondérée a 70%.1. ***Les propositions financières***

Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :* ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30***

**Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II (Lettre de soumission au PNUD). Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue. Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné dans la Section 3 – Livrables et Tranches de Paiement.***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**7. Autres informations pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis. Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXE 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEXE 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****